Coordonnées fournisseur

Eau/ électricité / gaz

\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_ 2020

Objet : Report des échéances de paiement

Réf : [Référence du contrat concerné par la demande de report]

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 2 et 3 de l’ordonnance du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d’eau, de gaz et d’électricité afférents aux locaux professionnels des entreprisses dont l’activité est affectée par la propagation de l’épidémie de covid-19, je vous demande de bien vouloir procéder aux reports de mes échéances de paiement à compter du 12 mars et ce jusqu’à la cessation de l’état d’urgence sanitaire.

Conformément à l’ordonnance, je sollicite que paiement des échéances ainsi reportées soit réparti de manière égale sur les échéances de paiement des factures postérieures au dernier jour du mois suivant la date de fin de l’état d’urgence sanitaire, sur une durée minimum de 6 mois.

Enfin, conformément au décret du 31 mars 2020, j’atteste sur l’honneur répondre aux conditions fixées par ledit décret pour bénéficier des dispositions de l’ordonnance et de l’exactitude des informations déclarées.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations.

[Prénom Nom]

[Signature]

PJ : [copie de l’accusé-réception du dépôt de demande d’éligibilité au fonds de solidarité ou copie du dépôt de la déclaration de cession de paiement ou du jugement d’ouverture d’une procédure collective]